

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Décision du 24 JUIL. 2020
portant délégation de signature
(direction des affaires civiles et du sceau)

NOR : JUSC2019714S

Le directeur des affaires civiles et du sceau,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2014 fixant l'organisation en sous-directions de la direction des affaires civiles et du sceau ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2014 modifié par l'arrêté du 3 mai 2017 fixant l'organisation en bureaux de la direction des affaires civiles et du sceau ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Décide :

Article 1

Délégation est donnée à MM. Maxime Bornet, chef de cabinet, et à Matthieu Reynaud, son adjoint, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, les ordres de mission, bons de commande et états de frais établis à l'occasion des déplacements nationaux et internationaux effectués par les agents de la direction des affaires civiles et du sceau.

Article 2

Délégation est donnée à M. Aude Richard, cheffe du bureau du droit public constitutionnel et du droit public général, et à Mme Alice Raymond, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de

Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 3

Délégation est donnée à M. Frédéric Breger, adjoint à la cheffe du bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 4

Délégation est donnée à Mme Mélanie Bessaud cheffe du bureau du droit des personnes et de la famille, Mmes Sophie Maitre, et Edith Launay, ses adjointes, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, y compris de la section du sceau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, Mme Tassadit Bouzembrak, chef de la section du sceau, Mme Dalila Ahdjoudj, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de la section du sceau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 5

Délégation est donnée à Mme Clotilde Bellino, cheffe du bureau du droit des obligations, Mme Sophie Chaigneau, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 6

Délégation est donnée à Mme Françoise Catton, cheffe du bureau du droit processuel et du droit social, Mme Elodie Guennec et à M. Thibaut Boutie, ses adjoints, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Isabelle Paulik, cheffe du bureau de la nationalité, à Mme Karine Wache-Valin, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Délégation est donnée à Mme Valérie d'Abrigeon, Mme Sylvie Bourrat, Mme Lydia Cadu, Mme Karima Djemali, Mme Véronique Doucet, Mme Gaëlle Gautier, Mme Sabine Georgeot, Mme Chrystelle Gobbo, Mme Brigitte Jacquemont, Mme Nathalie Milot, Mme Sylvie Revel,

Mme Fanny Jung, et Mme Audrey Perrier, rédacteurs au bureau de la nationalité, pour signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, dans les matières ressortissant des attributions du bureau, les réponses aux recours gracieux, et pour délivrer le récépissé mentionné à l'article 1043 du code de procédure civile.

Article 8

Délégation est donnée à Mme Aurélie Baudon, cheffe du bureau du droit commercial général, et à Mme Raphaëlle Silvy-Leligois, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 9

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste Galvin, rédacteur au bureau du droit des sociétés et de l'audit, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 10

Délégation est donnée à Mme Claire Berger, cheffe du bureau du droit de l'immobilier et du droit de l'environnement, et à Mme Marie-Albanie Terrier, son adjointe, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 11

Délégation est donnée à Mme Laurence Arbellot, cheffe du bureau du droit de l'économie des entreprises, et à M. Julien Rosier, son adjoint, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 12

Délégation est donnée à Mme Marie-Alice Pollet, cheffe du bureau du statut et de la déontologie des professions, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 13

Délégation est donnée à M. Eric Martin-Hersent, chef du bureau de la gestion des officiers

ministériels, Mme Blandine Gardey-de-Soos, et à M. Franck Flores, ses adjoints, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 14

Délégation est donnée à M. Gabriel Yahi, chef du bureau de l'implantation et de l'économie des professions, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, et dans la limite des attributions de ce bureau, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Article 15

La décision du 23 septembre 2019 portant délégation de signature (direction des affaires civiles et du sceau), est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Justice.

Fait, le

24 JUL. 2020

Le directeur des affaires civiles et du sceau



Jean-François de MONTGOLFIER